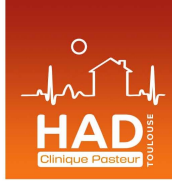


Selon le code de la Santé Publique (Art. R712-21)

« Les structures d'HAD permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés. Ces soins se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes. »



En cas d'urgence

La gestion des urgences repose sur les principes de prise en charge en HAD

Coordination et continuité des soins

- 1° Appeler l'infirmière d'astreinte de l'HAD, joignable 24h/24 et 7j/7, qui se déplacera si nécessaire.
- 2° Téléphoner au médecin traitant ou à défaut à son remplaçant.
- 3° Si le médecin traitant est injoignable prendre contact avec SOS médecin et/ou le SAMU.

En cas d'hospitalisation, le patient est dirigé vers l'établissement d'origine, selon les places disponibles.

L'HAD Clinique Pasteur est appuyée par l'ensemble des institutions sanitaires et médico-sociales du territoire.

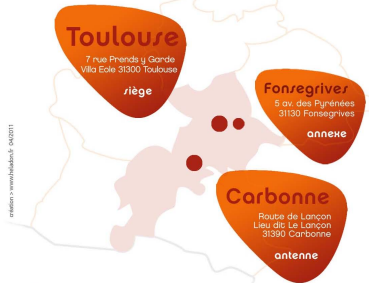
La prise en charge des enfants et des adultes

1. **Les soins ponctuels**, soins techniques et complexes chez des patients ayant une pathologie non stabilisée, pris en charge pour une durée préalablement déterminée pouvant être fréquemment renouvelés.
2. **Les soins continus**, pour une durée non déterminée préalablement, associant des soins techniques plus ou moins complexes, des soins de nursing, de maintien et d'entretien de la vie pouvant aller jusqu'à la prise en charge en fin de vie. Ils concernent des patients ayant une pathologie évolutive.
3. **La réadaptation au domicile** pour des patients pris en charge pour une durée déterminée, après la phase aiguë d'une pathologie neurologique, orthopédique, cardiologique ou d'une polypathologie. Elle comprend l'éducation thérapeutique.

Le patient ne fait pas l'avance des frais de l'ensemble des soins assurés par le secteur libéral (honoraires du médecin, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes), des examens biologiques, de tous les médicaments nécessaires. Ils sont fournis par la pharmacie de l'HAD qui répond au bon usage du médicament, du matériel médical (lit, fauteuil roulant, etc.), des transports sanitaires (ambulances, etc.). Seules les consultations des médecins spécialistes et les examens radiologiques sont à la charge de la Famille.

L'HAD Clinique Pasteur prend en charge les patients situés sur le territoire Haute-Garonne Nord :
- le Grand Toulouse étant couvert par le siège HAD Clinique Pasteur et son annexe de Quint-Fonsegrives
- la zone Sud du territoire par l'antenne HAD Pasteur de Carbonne.

www.clinique-pasteur.com



Écrivez-nous :

45, avenue de Lombes BP 27617
31 076 Toulouse cedex 3
Fax : 05 62 21 30 37
Mail : had@clinique-pasteur.com

Téléphonez-nous :

05 62 21 30 36

L'Hospitalisation à Domicile

une hospitalisation à part entière

Soins palliatifs • Prise en charge de la douleur • Chimiothérapie et surveillance post chimiothérapie • Surveillance d'aplasie • Nursing lourd • Education thérapeutique du diabète • Immunothérapie • Rééducation orthopédique et neurologique • Traitement anti-infectieux et intraveineux • Assistance respiratoire • Pansement complexes

24h / 24
TOUS LES JOURS

Son demande de votre médecin et de votre entourage

L'équipe HAD, des professionnels

psychologue puéricultrice
médecin coordonnateur infirmier assistante sociale
cadre infirmier aides-soignantes logisticien secrétaire
infirmière responsable d'éducation thérapeutique diététicienne



24h / 24
TOUS LES JOURS

Avantages du séjour

Respect de la confidentialité et du rythme de vie du patient.

Adaptation et personnalisation du projet de soins en équipe pluridisciplinaire : médicale, paramédicale, psychologique, diététique, sociale, administrative et logistique.

Accompagnement psychologique du patient et de son entourage.

Équipes spécialisées dans la prise en charge de la douleur en soins palliatifs, en pédiatrie (oncologie) et en éducation thérapeutique.

Maintien du patient à son domicile tout en bénéficiant de la qualité et de la sécurité des soins d'un établissement de santé.

Votre médecin traitant

responsable du projet de soins, prescripteur du traitement, référent des soignants

... et des partenaires

infirmiers et kinésithérapeutes libéraux, orthophonistes, pédicures, laboratoires d'analyses médicales.

